

République Française
Liberté – Egalité – FraternitéDépartement de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 01

Date de transmission
en préfecture :**26 MAI 2025**

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernard BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Lecture et approbation du PV de la séance du 07 avril 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du **07 avril 2025**.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **26 MAI 2025**



Le Maire

Jules OTTO

26 MAI 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté - Egalité - Fraternité***COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS****PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 Avril 2025**

Par suite d'une convocation en date du 1er avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril 2025 à 18h40** sous la présidence de **Monsieur Jules OTTO**.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Pierrot TAURUS

Retard : Véronique GOMBAULD, Jennifer LINON

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** salue l'assemblée en remerciant les membres présents et déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris, au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme sur proposition du Maire, Madame Virginie GUILLAUME pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En préambule, **Monsieur le Maire** salue la présence de Madame FURNARI Véronique : Comptable Publique et de Monsieur ZAMORE Patrick : Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Monsieur le Maire précise que ces deux fonctionnaires d'Etat sont présents parce qu'il va s'agir de voter le Compte Financier Unique (CFU 2024) et le BP 2025.

Il tient à les remercier pour leur fidélité et l'intérêt qu'ils portent aux travaux de l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1-Approbation du PV de la dernière séance
- 2-Relevé des décisions
- 3-Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- 4-Affectation du résultat
- 5-Vote des taux d'imposition 2025
- 6-Présentation et vote du Budget Primitif 2025
- 7-Dotation aux Etablissements Publics
- 8-Election de Miss Vieux-Habitants édition 2025
- 9-Validation du programme « *Mai Habissois* »
- 10-Subvention aux associations
- 11-Demande de subvention au titre de la DETR 2025
- 12-Reconstruction du groupe scolaire de GERY : Fin du transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région Guadeloupe.
- 13-Questions orales

Il propose à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire :

-Mise en œuvre d'un chantier d'intégration pour la réhabilitation du local associatif « Bois d'Inde » situé à BELAIR.

Il motive ce dernier point par le qu'il s'agit d'un chantier d'insertion composé de 12 jeunes qui devra commencer assez rapidement.

Ces jeunes seront en activité sur une année pour rénover un bâtiment public de la collectivité et qui sera mise à la disposition des associations par la suite.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Le nombre de sujets à traiter passe de 13 à 14 !

Mme LINON Jennifer arrive à cet instant, il est 18h50.

Le nombre de conseillers présents passe de 20 à 21 !

Lecture et approbation du PV du 18 Mars 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du **18 mars 2025**.

Il invite ces derniers à présenter leurs remarques.

Pas de réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Après que Mme LINON et M. TAURUS aient déclaré ne pas prendre part au vote car absents lors de cette séance,

DÉCIDE à l'unanimité des votants :

-D'approuver le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

Relevé des décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que certaines décisions ont été prises au cours du mois de mars et avril 2025 qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
01/04/2025	2025/04-09	• Contrat de prestation de service pour le nettoyage occasionnel des établissements scolaires - Prestataire : AIR SERVICE - Coût de la prestation : 20,00 € TTC l'heure soit un total TTC de 4000,00 € - Durée : 1 an
01/04/2025	2025/04-08	• Contrat de prestation de service autocontrôle bactériologique - Prestataire : Institut pasteur de la Guadeloupe - Coût de la prestation : 6 641,81 € TTC - Durée : 4 ans
01/04/2025	2025/04-07	• Convention de prestation de service dans le domaine du Community Management - Prestataire : LANOUELLESAM - Coût de la prestation : 21 600,00 € HT - Durée : 12 mois
16/03/2025	2025/03-06bis	• Prise en charge des frais de formation « Certificat Fédéral d'Initiateur Séniors pour quatre membres de la JSVH - Coût de la prestation : 1 008,00€
11/03/2025	2025/03-06	• Attribution de subvention à l'association les maternelles habissoises pour le projet « <i>Laissez parler la créativité de nos enfants</i> » - Montant de la subvention : 5000,00 € - Durée de l'opération : 24/02 au 07/03/2025

Madame LINON demande à intervenir et après avoir salué l'assemblée, interroge sur la première décision, celle relative au contrat de prestation de service avec **AIR SERVICE**.

Elle interroge Monsieur le Maire sur le montant de **4 000,00 Euros**.

Elle rajoute qu'en en faisant le calcul sur la base de **20 € l'heure**, ceci donne environ 16h par école et par mois...

Elle veut savoir sur l'année scolaire **2024**, le montant consacré à ce type d'intervention avec l'association AIR SERVICE.

Monsieur le Maire demande au DGS M. **TALBOT** de répondre.

A ce dernier d'expliquer en effet, que c'est sur la base des réalisations de 2024 que l'estimation a été faite pour **2025**.

Il affirme que les interventions d'AIR SERVICE dans les écoles n'ont pas dépassé **4 000,00€** en précisant que l'association AIR SERVICE ne peut mettre à disposition, en général, qu'un seul agent qui intervient pour un volume horaire de **2 heures par jour**.

Les fonctions assurées se limitent au nettoyage des salles de classes le matin ou durant la pause méridienne l'encadrement des enfants entre **11h30 et 13h00**.

Madame LINON interroge également sur la décision relative à la JSVH concernant la prise en charge de frais de formation.

Elle déclare qu'il est inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal, l'attribution d'une première tranche de subvention aux associations et se demande pourquoi la JSVH « ne se plie pas à l'exigence demandée à toutes les autres associations ».

Elle dit ne pas comprendre pourquoi la JSVH ne dépose pas son programme d'activités. Elle déplore ces soutiens au coup par coup... lors du dernier conseil municipal dit-elle, il a fallu prendre en charge une formation pour des jeunes, aujourd'hui encore ce sont des frais de formation ce qui donne l'impression selon elle, que « les subventions sont données au fil de l'eau ».

Monsieur le Maire lui répond que la JSVH a inscrit quatre éducateurs à une formation débouchant sur un « **Certificat Fédéral d'Initiateur Senior** » mais que l'association était dans l'incapacité de payer les engagements.

Il précise que ce n'est pas une subvention accordée à la JSVH et que s'il fallait attendre la subvention, les éducateurs du club n'auraient pas pu bénéficier de cette formation.

Monsieur le Maire affirme qu'il a accepté cette prise en charge car ce qui l'intéresse, « c'est la formation de ces éducateurs qui s'occupent de nos enfants ».

Il rajoute aussi que c'est suite à un entretien avec la Présidente de la JSVH, lui faisant savoir que quatre places leur avaient été réservées pour cette formation et qu'elle n'avait pas les moyens pour avancer les fonds, il a accepté que la collectivité paye les **1 000,00 Euros**.

Mme LINON demande s'il s'agit d'une avance sur leur subvention.

Non répond **le chef d'édilité**.

Mme LINON souligne qu'en général, **8 000 Euros** sont accordés à la JSVH comme subvention mais qu'elle constate que régulièrement, il y a des demandes au niveau de la collectivité pour des prises en charges.

Elle estime que pour une question de lisibilité, la JSVH doit avoir une programmation sinon toutes les associations devront faire pareil or selon Mme LINON, elles n'auraient pas la même réponse.

Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

RAPPORTEUR : M. Louis-Jules DARES

Monsieur DARES expose :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales complété par l'article 107 de la loi NOTRe précise : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répondant aux obligations légales de transparence et de sincérité, sera disponible sur la page Facebook de la Commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat.

Notre Collectivité est à sa deuxième année d'expérimentation de sa production du compte financier unique (CFU), dont la généralisation interviendra au plus tard, à l'ensemble des collectivités, pour les comptes budgétaires 2026 (article 205 de la loi n°2023-1322 des finances du 29 décembre 2023 pour 2024).

Le CFU, nouvelle disposition réglementaire, document conjoint de l'Ordonnateur et du Comptable, vise à simplifier la gestion financière. Il intègre à la fois les données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales permettant de mieux apprécier la situation financière d'une collectivité.

L'élaboration de ce document s'appuie sur le travail collaboratif du Service financier communal et des services du Comptable public.

A l'instar du compte administratif, le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'exercice civil, 2024 pour ce qui concerne cette note.

Présentation synthétique de l'exécution budgétaire 2024

Les chiffres clés

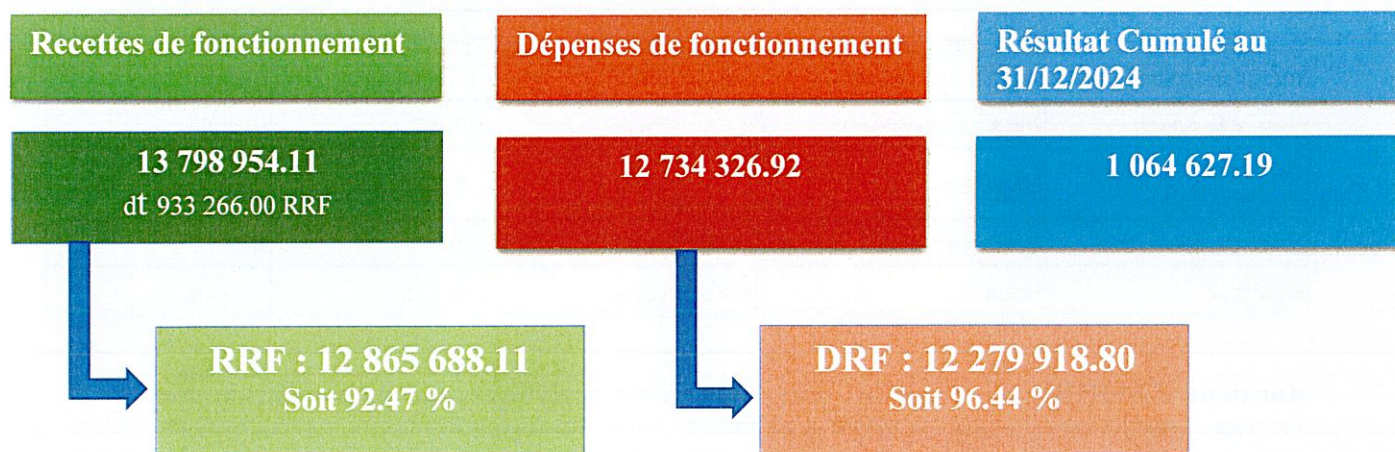
Pour mémoire, le budget prévisionnel 2024 s'élevait à **23 167 122.74 €** réparti comme ci-après présenté :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	13 913 622.25	13 913.622.25
Investissement	9 253 500.49	9 253 500.49

Mme GOMBAULD Véronique arrive à cet instant, il est 19h05.

Le nombre de conseillers présents passe à **22 !**

Synthèse de l'exécution 2024 de la section de Fonctionnement



Synthèse de l'exécution 2024 de la section d'investissement



Monsieur DARES laisse ensuite les deux comptables publics Mme **FURNARI** et Monsieur **ZAMORE** de présenter le **CFU 2024**.

Sur la base du document transmis aux membres du conseil municipal lors de leur convocation, **Mme FURNARI** rappelle les principaux éléments concernant l'exécution du Budget 2024 en Investissement et en Fonctionnement et ce, aussi bien en Recettes qu'en Dépenses.

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 253 500,49	12 914 310,00	22 167 810,49
	Recettes réalisées (1)	B	3 240 325,37	12 865 688,11	16 106 013,48
	Restes à réaliser	C	5 305 712,79	0,00	5 305 712,79
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 994 449,76	13 847 576,00	22 842 025,76
	Dépenses réalisées (1)	E	2 953 828,40	12 734 326,92	15 688 155,32
	Restes à réaliser	F	5 262 310,03	0,00	5 262 310,03
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	286 496,97	131 361,19	417 858,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-259 050,73	933 266,00	674 215,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	27 446,24	1 064 627,19	1 092 073,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	43 402,76	0,00	43 402,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	70 849,00	1 064 627,19	1 135 476,19

Monsieur ZAMORE lui, relate les principaux ratios analytiques qui permettent de voir la stabilité entre les deux exercices **2023** et **2024**.

Il donne quelques repères qui peuvent intéresser l'assemblée permettant de comparer la situation de Vieux-Habitants par rapport aux communes de même strate au niveau Départemental, Régional et National

REPERES

2024		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 728	1 576	1 576	1 290
Charges réelles de fonctionnement	1 642	1 438	1 438	1 082
Capacité d'autofinancement brute	85	138	138	208
Capacité d'autofinancement nette	62	64	64	125
Dépenses d'équipement	387	418	418	428
Dettes financières	448	496	496	750
Fonds de roulement	173	412	412	360
Trésorerie	126	343	343	388

S'agissant des Recettes Fiscales, **Monsieur ZAMORE** donne également des repères permettant de situer la collectivité par rapport à ses homologues :

REPERES

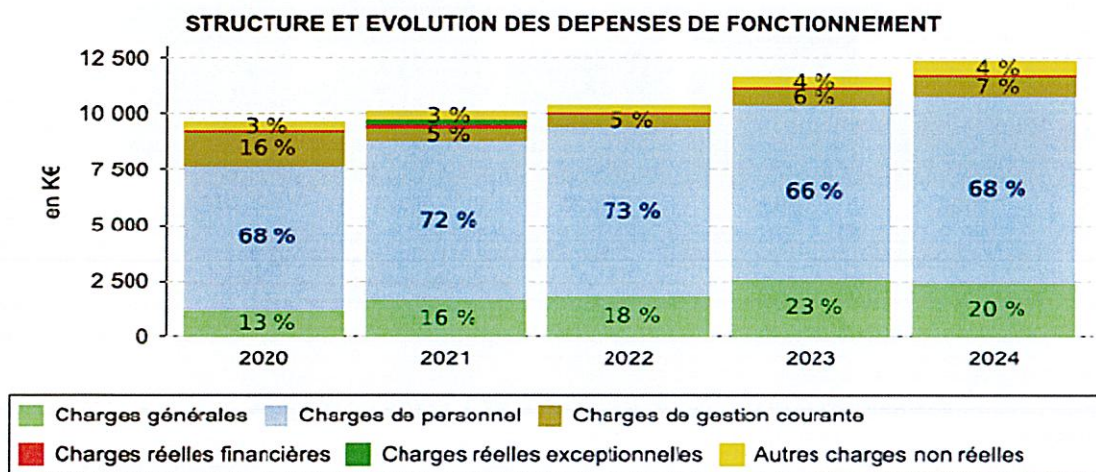
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	1 259	1 192	1 192	860
Dotations et participations	373	321	321	279
Ventes et autres produits courants non financiers	93	49	49	146
Produits réels financiers	0	0	0	3
Produits réels exceptionnels	4	15	15	2

Strate de référence :

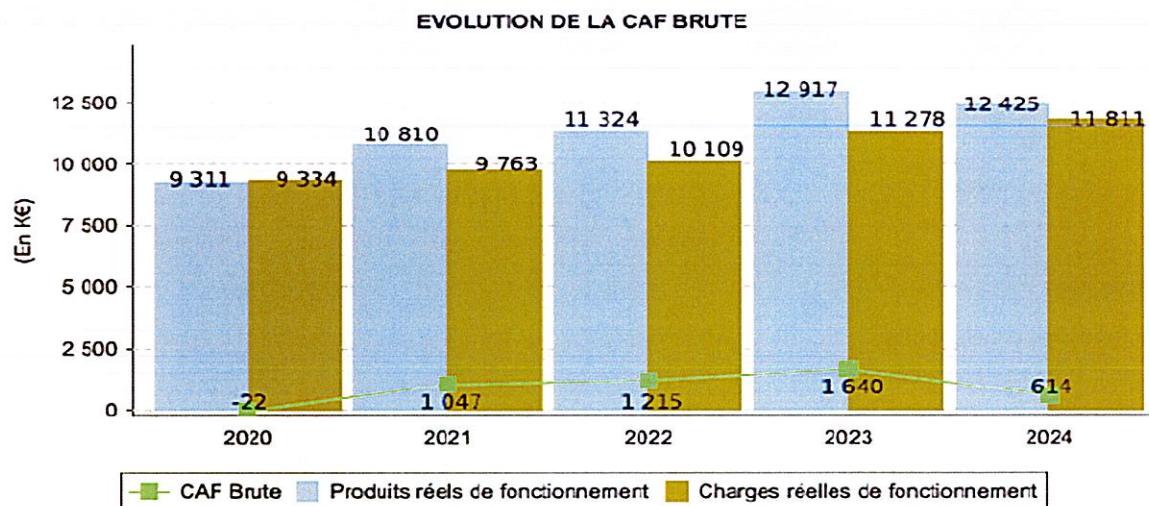
Population : 7 191

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

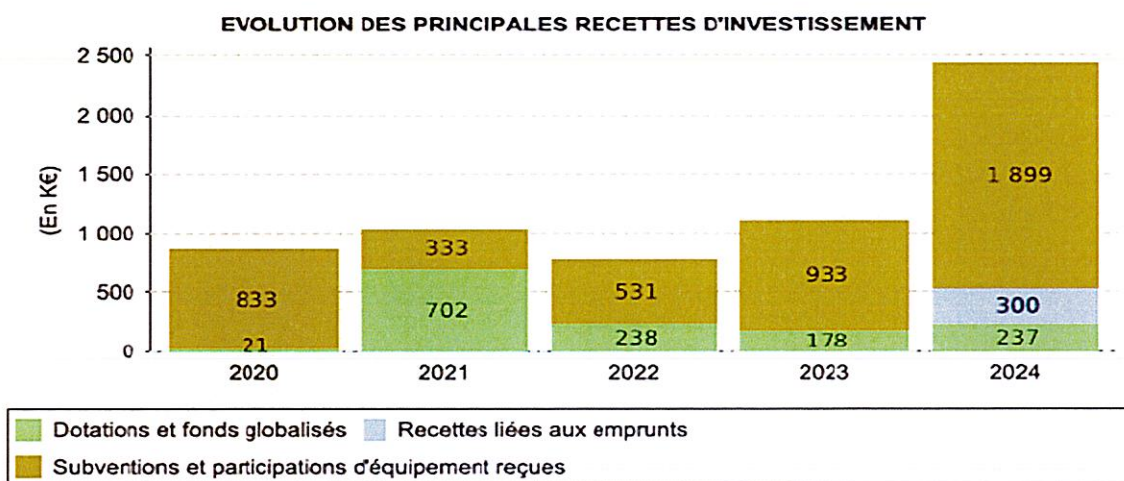
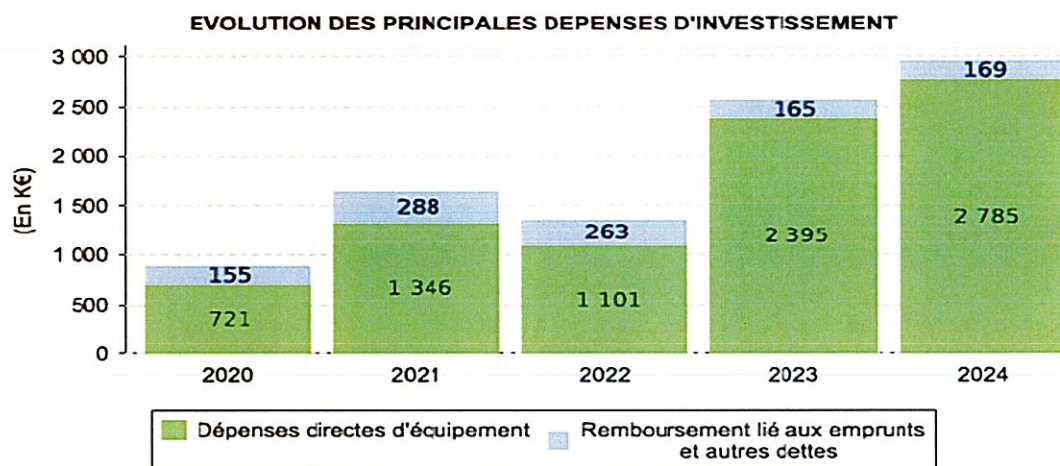
Sur les dépenses de **Fonctionnements**, il constate une certaine stabilité par rapport aux exercices précédents



Monsieur ZAMORE met également l'accent sur la capacité d'autofinancement de la collectivité qui est en légère baisse par rapport à **2023**.



S'agissant des dépenses et des recettes d'investissement, elles se présentent comme suit :



Monsieur **ZAMORE** aborde enfin le **Bilan 2024** de la collectivité avec un fonds de roulement qui reste positif en 2024 (**1 246 563 €**) donnant une trésorerie disponible de **905 873 €**.

BILAN EN 2024

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 70 480 904	Ressources propres 68 507 779	
Actif circulant 2 369 829	Dettes financières 3 219 688	Fonds de roulement net global 1 246 563
Trésorerie 905 690	Passif circulant 2 028 955	BFR 340 873

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} 905\,690$$

Après cette présentation, **Monsieur le maire** demande au Rapporteur M. **DARES** de bien vouloir mettre le CFU **2024** en débat.

Pas de réactions

Le Conseil municipal

Après que **Monsieur le Maire** ait quitté la salle,

On passe au vote

Réuni sous la présidence de Madame Jacqueline **TASSIUS**, 1^{ère} Adjointe au Maire

Décide à la majorité (3 abstentions)

-D'approuver le Compte Financier Unique 2024, tel que détaillé ci-après :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	12 865 688.11	3 240 325.37	16 106 013.48
Dépenses	- 12 734 326.92	- 2 953 828.40	- 15 688 155.32
Résultats exercice 2024	131 361.19	288 496.97	417 858.16
Résultats antérieurs reportés	933 266.00	- 259 050.73	674 215.27
Résultat cumulé au 31/12/2024	1 064 627.19	27 446.24	1 092 073.43
RESTE A REALISER			
RAR Recettes		5 305 712.79	5 305 712.79
RAR Dépenses		- 5 262 310.03	- 5 262 310.03
Soldé RAR		43 402.76	43 402.76
Résultats définitifs ttes op. confondues	1 064 627.19	70 849.00	1 135 476.19

Monsieur le Maire revient dans la salle

Affectation du résultat

RAPPORTEUR : Madame FARNABE Juliette

Madame FARNABE invite l'assemblée à se prononcer sur la reprise et l'affectation du résultat de l'exercice 2024 proposées comme suit :

Reprise des résultats 2024	
a. Résultat de l'exercice N-1 précédé du signe + (si excédent) ou -(si déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif: c-Résultat antérieurs reportés D 002 du CFU N-1 (si déficit) R 002 du CFU N-1 (si excédent) Résultat à affecter : d.=a.+c. (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci dessous)	 1 064 627,19 1 064 627,19
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde cumulé d'investissement N-1 D 001 (si négatif) R 001 (si positif) f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement = e+f Autofinancement de financement = e+f AFFECTATION = d.	 27 446,24 27 446,24 43 402,76 70 849,00 1 064 627,19
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002, montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	1 064 627,19
DEFICIT REPORTE D 002	

Monsieur le Maire demande à Mme **PRADEL** Responsable des finances, d'apporter quelques éclaircissements.

A Madame **PRADEL** de reconnaître que l'exercice que vient de réaliser le Rapporteur Mme **FARNABE** n'était pas facile.

Elle indique qu'à la page 16 de la note de synthèse sur le CFU figurait une présentation plus simplifiée.

Mme PRADEL précise que l'affectation du résultat intervient après le vote du CFU.
Pour rappel, dit-elle, seul le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, par délibération.**

Le solde d'exécution de la section d'investissement est purement et simplement reporté, sans délibération au **chap. 001**, en dépenses ou en recettes selon qu'il soit négatif ou positif.

Il est proposé de maintenir dans la section de fonctionnement le résultat soit **1 064 627.19 €** aux fins de répondre au principe de l'équilibre de la section.

Après ces explications, Madame FARNABE invite l'assemblée à se prononcer sur cette affectation.

Pas de réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à la majorité (4 abstentions)

-De maintenir le résultat dégagé en 2024 d'un montant de 1 064 627,19 € à la section de Fonctionnement.

Vote des taux d'imposition 2025
--

RAPPORTEUR : Madame LANCIEN Kitty

Madame LANCIEN expose :

Conformément à l'état n° 1259 COM notifié par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2024.

La répartition du produit fiscal global se présente selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2024 (Rappel)	Taux 2025 (Proposition)	Bases prévisionnelles 2025	Produit attendu en 2025
Taxe d'habitation	25.27	25.27	1 104 000	278 981
Taxe foncière (bâti)	65.94 <i>Dt 25,27% Département</i>	65.94 <i>Dt 25,27% Département</i>	5 382 000	3 548 891
Taxe foncière (non bâti)	102.30	102.30	18 300	18 721
				3 846 593

Mme LANCIEN invite ses collègues à se prononcer sur le maintien des taux appliqués en 2024.

Monsieur GERAN Gaston demande la parole et après avoir salué l'assemblée, déclare qu'il reste dans la continuité de ses interventions de l'année dernière notamment, concernant les taux d'impositions.

Il rappelle qu'il avait insisté sur le fait que les contribuables habissois ont fourni de gros efforts depuis un certain nombre d'années en matière de fiscalité et qu'il estime « en bonne conscience citoyenne » que s'il y a une possibilité de faire « un geste citoyen » envers cette population qui a contribué à ce que le déficit disparaisse et que la collectivité dégage des marges de manœuvre, c'est l'occasion de le faire.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un débat qu'il a eu avec son groupe majoritaire et notamment sur la taxe foncière sur les terrains bâtis...

Monsieur le maire lui fait savoir que compte-tenu des enjeux, compte-tenu des incertitudes actuelles, il n'est pas possible de prendre le risque de diminuer les taux.

En outre, dit-il, comme l'a rappelé Monsieur **ZAMORE**, les charges du personnel représentent **68%** du BP et il y a la nécessité de mettre en place le **RIFSSEP** en **2025**.

Ce régime indemnitaire n'existe pas encore au sein de la collectivité, puisqu'il a fallu rattraper la carrière des agents or il précise que depuis 2023, la collectivité s'était engagée à mettre en place ce nouveau régime indemnitaire.

Il rappelle aussi toutes les sollicitations des administrés dans les différents quartiers pour améliorer leur cadre de vie qui nécessitent l'acquisition de matériels au sein du service technique (camion, épareuse...) sans compter la situation des routes communales...

Il déclare que l'intervention de son collègue paraît noble mais « baisser les impôts c'est ralentir toute la dynamique d'investissement mise en place et l'amélioration du cadre de vie du citoyen ».

Il termine en affirmant que depuis **2022**, la collectivité n'a pas touché aux taux d'imposition !

Pas d'autres réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à la majorité (4 abstentions)

-De reconduire les taux d'imposition appliqués en 2024.

-De voter les taux d'imposition locaux comme proposés ci-après :

Taxes	Taux 2024 (Rappel)	Taux 2025 (Proposition)	Bases prévisionnelles 2025	Produit attendu en 2025
Taxe d'habitation	25.27	25.27	1 104 000	278 981
Taxe foncière (bâti)	65.94	65.94	5 382 000	3 548 891
Taxe foncière (non bâti)	102.30	102.30	18 300	18 721
				3 846 593

Présentation et vote du Budget Primitif 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Jules OTTO

Monsieur le Maire souligne en préambule que ce projet de Budget sera présenté en lien avec l'administration communale.

En liminaire, Monsieur le Maire expose que le projet de budget qui est soumis à l'approbation de l'assemblée municipale, se situe, comme rappelé, lors du débat sur les Grandes Orientations Budgétaires de 2025, dans un contexte international, national et local marqué par l'Incertitude.

Incertitude économique : Croissance ralentie, dette publique....

Incertitude politique : crise des institutions, instabilité gouvernementale...

Incertitude environnementale : dérèglementation climatique....

Incertitude Sociale : chômage, insécurité....

Incertitude géopolitique : conflits, menaces de guerre....

Pour autant, dit-il, ce budget qui marque l'étape ultime de la présente mandature, se donne pour ambition de poursuivre et d'achever le programme politique affiché dans « **ZABITAN EN NOUS** » tout en maintenant une gestion rigoureuse des deniers publics.

Il fait savoir que cet exercice, quoique périlleux en raison de divers facteurs exogènes, trouve néanmoins du confortement grâce aux résultats budgétaires observés durant les exercices antérieurs et notamment ceux du Compte Financier Unique (CFU) 2024 !

Aussi, conformément à l'article L.1612-4 du CGCT qui dispose que "*le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre...*", Le présent Budget Primitif 2025 de notre collectivité se présente en effet, en équilibre réel !

Monsieur le Maire demande enfin à l'administration et notamment à **Mme PRADEL** de présenter les différents chiffres.

A Madame PRADEL d'expliquer que le Budget Primitif 2025, se présente avec un volume financier total de **22 106 899.22 euros** et s'équilibre aussi bien dans la section de fonctionnement que celle de l'investissement.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	14 345 724.19 €	14 345 724.19 €
INVESTISSEMENT	7 761 175.03 €	7 761 175.03 €
TOTAL	22 106 899.22 €	22 106 899.22 €

Pour mémoire,

Le montant global du BP 2024 après intégration des restes à réaliser était de **23 167 122.74 €**.

UNE GESTION RIGOUREUSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Madame PRADEL relate la situation des recettes de fonctionnement qui est plus ou moins stables.

Recettes de fonctionnement	2023	2024	2025	Ecart %
Atténuations de charges	30 000	35 000	35 000	0%

Produits des services	584 470	358 500	473 734	32%
Fiscalité locale	3 258 274	3 972 641	3 828 192	-4%
Impôts et taxes	5 461 007	5 832 007	5 735 007	-2%
Dotations et participations	2 502 109	2 549 281	2 682 159	5%
Autres produits de gestion courante	485 526	166 876	227 000	36%

-Les Dépenses réelles de fonctionnement sont quant à elles en hausse d'environ **4%** par rapport à **2024**.

Dépenses de fonctionnement	2023	2024	2025	Ecart %
Charges à caractère général	2 687 785 €	2 481 672 €	2 826 574 €	14%
Charges de personnel	8 015 920 €	8 615 493 €	8 957 000 €	4%
Atténuation de produits	384 497 €	380 497 €	374 497 €	-2%
Autres charges de gestion courante	996 316 €	861 842 €	866 538 €	1%
Charges d'intérêts	118 132 €	148 587 €	101 115 €	-32%
Charges exceptionnelles	- €	150 069 €	15 000 €	-90%
Dotations aux provisions	60 021 €	94 469 €	95 000 €	1%
Total des Dépenses réelles	12 262 671 €	12 732 629 €	13 235 724 €	4%
Opérations d'ordre entre sections	454 010 €	508 124 €	410 000 €	-19%
Virements à la section d'investissement	623 000 €	672 869 €	700 000 €	4%
Total général :	13 339 681 €	13 913 622 €	14 345 724 €	3%

La masse salariale représente 68 % des dépenses réelles de fonctionnement et marque une progression de près de 4 % par rapport à l'exécution 2024.

Outre l'évolution classique des carrières des agents liées à leur ancienneté et leur technicité, il s'agit de tenir compte des autres éléments variables, tels :

- 🔧 Stagiairisation de deux CDD en fin de contrat,
- 🔧 Augmentation de la cotisation de retraite, à valoriser pendant 3 ans.
- 🔧 L'application des obligations de prévoyance.
- 🔧 La politique volontariste envers les apprentis
- 🔧 Le delta relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP
- 🔧 L'augmentation de la durée hebdomadaire de certains agents au sein de la collectivité
- 🔧 Le recrutement d'un nouveau policier

La section d'investissement, rappelons-le, contribue à accroître le patrimoine communal, est donc lié aux projets à court, moyen ou long terme.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes avec un montant global, reste à réaliser compris, de **7 761 175 €**.

Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées des dépenses.

Dépenses d'équipement : **6 869 352 €** détaillées de la page 26 à la page 77 du budget.

Dépenses financières : 591 823 €.

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts pour un montant de 171 690 € et des opérations de portage opérées par l'EPF.

Les recettes

Les recettes sont constituées, quant à elles, des ressources réelles pour un montant de **6 623 729 €** et des recettes d'ordre, **1 110 000 €** (recettes pour lesquelles il n'y a pas de mouvement d'encaissement).

💡 Recettes d'équipement : il s'agit des subventions accordées au titre des opérations en cours ou en phase de démarrage pour un montant de **6 011 521 €** dont le solde de l'emprunt de 1.5 k€ contracté en avril 2024, soit 1 200 000 €.

💡 Recettes financières, **612 207 €**

○ FCTVA : **327 259 €**

○ Dotations

💡 Recettes d'ordre, qui s'élève à **1 110 000 €**, concernent les amortissements des biens, 410 000 € ainsi que l'autofinancement prévisionnel, 700 000 €.

Après ces explications de **Mme PRADEL**, **Monsieur le Maire** rappelle tous les enjeux concernant les travaux à réaliser en investissement que ce soit en régie ou dans le cadre de marché public.

Ces travaux concernent les écoles, les routes communales comme Dardanelles, Schoelcher, une bonne partie de Cousinière...

Tout en améliorant les routes, il faut aussi prévoir des ralentisseurs dit-il.

Il rappelle aussi la poursuite et la fin des travaux des projets structurants comme le centre social zabitan, la crèche, du mobilier pour la kaz Saint-Michel, des équipements informatiques pour l'administration....

Sans compter la problématique environnementale (eaux pluviales, usées, re végétalisations...)

Mme LINON demande la parole et revient sur le **CFU 2024** en déclarant qu'elle n'a pas fait d'observations puisque dit-elle « il s'agit de votre compte que vous validez et que vous n'avez pas besoin forcément de l'opposition ».

En revanche, poursuit-elle, s'agissant du **Budget Primitif 2025** « C'est un acte politique qui met en musique vos engagements, vos priorités, vos programmations, votre analyse est la vôtre et suis d'un avis différent que je vous demande de respecter ».

Elle déclare noter pour ce budget 2025 « une certaine accélération où on voit la ville de Vieux-Habitants comme étant un voilier et en même temps comme un paquebot où on ouvre les voiles, on ouvre le moteur... »

Elle affirme aussi qu'elle s'est exercée à analyser chapitre par chapitre pour comprendre comment les choses se sont passées par rapport à l'année dernière.

Elle dit constater que toutes les charges ont augmenté, or elle rajoute que dans les propos introductifs de Monsieur le Maire, il a parlé d'incertitudes sur tous les plans, propos qu'elle partage d'ailleurs.

Elle fait observer que les contrats de prestation ont augmenté de plus de **20 000 €**, les fêtes et cérémonies ont augmenté de **200 000 €**, en frais divers plus de **60 000 €**, 150 000 € sur les contrats aidés.

Elle note aussi que la subvention accordée au CCAS augmente également au cours de ce dernier budget de cette mandature pourtant dit-elle, en début de mandature, malgré les demandes de l'opposition cela n'était pas possible.

Elle s'interroge sur les recettes permettant d'équilibrer ce budget en questionnant sur les **286 000** sur les « créances et dettes » qui étaient inscrits au BP 2024 et que l'on ne retrouve plus.

Elle constate une diminution sur les contrats d'apprentissage de **+70 000 €** or dit-elle, on veut accompagner les jeunes.

Il y a une diminution de **50 000 €** de la taxe foncière qu'elle souhaite avoir des explications

Elle constate aussi que la formation des élus passe à zéro Euro alors qu'il y a une augmentation exponentielle des fêtes et cérémonies.

Elle rajoute que la formation des élus est indispensable pour répondre selon elle aux besoins de la population.

S'agissant de l'investissement, elle déclare avoir compris la stratégie qui consiste à intégrer les restes à réaliser dans le Budget.

Elle note l'abandon de certains projets notamment sur Marigot, l'enfouissement des réseaux où on passe de 700 000 € à 164 000, la construction du terrain de basket, l'abandon d'un projet d'arts martiaux qui était pourtant annoncé en début de mandature notamment à Beaugendre.

Monsieur le Maire répond que son objectif était de voter un budget en équilibre réel en Investissement et en Fonctionnement et qu'il ne dira pas plus que cela.

Avec sa majorité, il s'est battu pour retrouver une situation saine et que « ce qu'ils disent, ils les font et s'ils ne peuvent pas ils ne les font pas ».

Il rajoute qu'au 31 décembre, on pourra parler de l'exécution or « vous ne voulez pas discuter de l'exécution, c'est votre choix ».

Mme LINON veut néanmoins avoir une réponse technique sur la disparition des 286 000 sur « créances et dettes ».

Cette question a déjà été examinée dans d'autres conseils municipaux lui répond **Monsieur le Maire**

Il rajoute qu'en début de mandature, il y avait de plus **700 000 €** de créances irrécouvrables.

Il y a eu les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui a donné lieu à plusieurs débats sur ce sujet en conseil municipal.

Monsieur GERAN Gaston demande la parole et souligne que si les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ **4%** par rapport à 2024, il note que les charges à caractère général augmentent de **14%**.il souhaite avoir quelques explications.

Il dit respecter les choix de la majorité du programme d'investissement mais interroge sur le programme fonctionnel de la maison du patrimoine.

Monsieur le Maire répond que l'objectif de la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité pour la majorité municipale.

C'est la raison pour laquelle qu'il tient à poursuivre le travail avec l'**AFD** dont il a rencontré d'ailleurs le nouveau Directeur qui est favorable.

Il fait savoir néanmoins que la problématique de la masse salariale dépasse parfois le cadre communal et qu'il est dans l'obligation d'appliquer les diverses mesures gouvernementales : les augmentations d'indices, le RIFSEEP...

Il souligne aussi le chantier d'intégration du local Bois d'Inde à Géry qui demande un recours à des emplois aidés.

Tout ceci explique l'augmentation des **4%** des dépenses de fonctionnement.

Sur la politique d'Investissement, globalement « Tout ce qu'on a dit qu'on allait faire, on les a mis en œuvre, il y a des choses qui prennent du retard en raison des contraintes environnementales imposées par les partenaires institutionnels, DEAL, Direction de la Mer... » Il faut aussi tenir compte de la soutenabilité du Budget.

S'agissant du programme fonctionnel de la Maison du Patrimoine, Monsieur le Maire déclare que dans le cadre du contrat Péyi signé avec le Département, il y a un accompagnement en ingénierie pour la Médiathèque et la Maison du Patrimoine.

Mme **BROUSSILLON** Odile du Conseil Départemental est chargée d'assurer cet accompagnement avec le service culturel sur la fonctionnalité de cet outil.

Monsieur GERAN Gaston revient sur la première question qu'il avait posée à savoir l'augmentation de 14% des charges à caractère général.

Monsieur le Maire lui répond qu'en dépit des efforts effectués avec EDF pour diminuer les charges d'électricité, ce poste reste élevé en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Une autre problématique est celle de la consommation d'eau sur le territoire « Quand on a la plage de la Voute, plage de l'Etang, le Bourg, Rocroy avec quasiment des fontaines publiques, ça coûte de l'argent... »

Il reste encore quelques contentieux avec SAUR notamment sur le Stade pour des factures qui datent d'avant 2020.

Monsieur le Maire affirme que les efforts se poursuivent, la situation est plus ou moins maîtrisée dans les écoles restent les plages.

Dans ce chapitre se trouvent aussi les travaux en régie et demande à Mme PRADEL d'expliquer le processus.

Mme **PRADEL** explique en effet, que toutes les matières premières sont achetées dans ce chapitre et en fin d'année, il y a une écriture d'ordre permettant de l'intégrer en Recette d'investissement.

Monsieur le Maire termine en disant que si les charges augmentent par rapport à 2022,2023,2024 c'est parce que la situation financière s'améliore et donc il dispose de plus de marges de manœuvre aussi bien en fonctionnement qu'en Investissement mais en restant prudent.

Pas d'autres réactions

On passe au vote

Le conseil Municipal,

Après avoir examiné le budget primitif, présenté par :

- Opération en ce qui concerne les dépenses d'équipement de la section d'investissement,
- Chapitre s'agissant des dépenses individualisées et,
- Chapitre pour les dépenses de la section de fonctionnement,

La section de fonctionnement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes,

La section d'investissement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

DECIDE à la majorité (4 abstentions)

-D'approuver le budget primitif 2025 principal.

Dotation aux Etablissements Publics
--

RAPPORTEUR : M.TOI-OTTO Yvon

Monsieur TOI-OTTO propose à ses collègues de se prononcer sur l'attribution au titre du BP 2025, les dotations à destination des établissements publics ci-après :

ETABLISSEMENT	MONTANT
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	280 000,00 €
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	154 138,00 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	5 507,00 €
SIPS (Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des Sites et des Plages)	4 909,80 €
AMG (Association des maires de Guadeloupe)	4 392,00 €
APVF (Association des Petites Villes de France)	822,32 €

Pas de réactions

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (3 abstentions)

-D'approuver les montants proposés aux établissements publics et autres associations selon le tableau ci-dessus.

Election de Miss Vieux-Habitants édition 2025
--

RAPPORTEUR : Madame GOMBAULD Véronique

Mme GOMBAULD expose :

Dans le cadre du Mai Habissois **2025**, la ville de Vieux-Habitants souhaite organiser l'élection de MISS VIEUX-HABITANTS 2025.

La nouvelle MISS succédera à Méline GUERET qui a été élue en 2019.

Aussi, la collectivité a fait appel à un prestataire afin de l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

Les modalités financières sont décrites dans le tableau ci-dessous reflétant le budget prévisionnel de cette manifestation :

**Election de Miss Vieux-Habitants
Stade Milton JAMES de Vieux-Habitants**

Budget prévisionnel communal pour l'organisation

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Prestation « Caraïbe Fondation »	26 700,00 €	Ville de Vx-Habitants	41 163,53 €
Sécurité	5 562,80 €	100 places VIP	2 500,00 €
Fleurs	800,00 €	Dons en nature	9 016,80 €
Ecrans	6 444,90 €	Sponsoring	5 000,00 €
Service de gardiennage	2 500,00 €		
Décoration de scène	2 000,00 €		
Journée détente	1 774,00 €		
Location de chapiteaux	880,00 €		
Réception (60 repas)	600,00 €		
Cocktail pour 100 personnes	2 500,00 €		
Podium	8 344,00 €		
Sons et lumière	2 074,63 €		
Montant total	57 680,33 €	Montant total	57 680,33 €

Mme GOMBAULD termine en invitant l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

Mme LINON demande à intervenir et salue l'initiative d'élire la Miss Vieux-Habitants.

Elle interroge sur le prestataire « *Caraïbe Fondation* » pour avoir des précisions sur cette entreprise avec qui, elle espère qu'il y aura, dit-elle, une convention à signer vu le montant de **26 700,00 €** avec un objet précis sur la convention.

Elle s'interroge sur les **41 000 €** que va déboursier la ville de Vieux-habitants.

Elle précise également que si elle salue l'initiative, elle s'est renseignée sur comment cela se passait ailleurs en termes de coût et estime que dans les communes des « environs », les coûts sont moins élevés : parfois **35 000 €, 25 000 €**.

Elle rajoute que c'est un choix, peut-être qu'il y aura une élection de Miss qui soit « Waouh » et réitère sa demande sur le choix du prestataire et le plan de financement.

Mme DARMIN confirme à Mme LINON que cette élection sera « Waouh ». Elle rassure également qu'il y aura une convention qui sera signée avec le prestataire et qui détaillera toutes les dépenses prévues pour ces **26 700 €**.

S'agissant des communes avoisinantes, elle avoue ne pas avoir les données concernant leur élection de Miss mais elle précise que pour Vieux-Habitants tout a été budgétisé mais l'objectif étant de diminuer autant que possible la part communale.

Elle déclare qu'il y a une équipe de femmes qui travaille sur le Budget, qui négocie avec le Prestataire et qu'elles ne font pas n'importe quoi.

Elle invite enfin ses collègues à faire un don également pour cette élection.

Mme LINON déclare qu'elle n'a pas entendu les réponses concernant « *Caraïbe Fondation* » ni sur le plan de financement « C'est waouh c'est la vie qu'on mène. » dit-elle, mais voudrait des précisions et fait savoir à Monsieur le Maire qu'elle ne pense pas que sa question soit déplacée.

« Vous me faites un procès d'intention, vous posez une question, je ne vous ai rien dit » lui rétorque **Monsieur le Maire**.

Mme LINON répond qu'elle ne fait pas de procès d'intention mais veut savoir le rôle du prestataire « **Caraïbe fondation** »

Mme GOMBAULD répond que le prestataire est chargé de préparer les filles depuis trois semaines, il y a une équipe qui travaille avec lui qu'il faut payer...

En outre, elle précise qu'il y a une candidate qui est sourde et muette qui demande la présence d'une interprète à chaque séance.

Il est chargé de proposer un plateau artistique et prend en charge les filles de A à Z (vêtements, maquillage, chaussures...) et s'occupe de la billetterie.

La commune se charge elle, de toute la partie logistique.

S'agissant de la Billetterie, **Mme LINON** demande si le prestataire s'occupe de la régie donc de tous les billets.

Mme GOMBAULD lui fait savoir que tout est stipulé dans la convention.

Mme RODE Responsable du Pôle « Proximité et attractivité de la population » rajoute que le prestataire fait de son affaire la billetterie mais à ses risques et périls.

En d'autres termes dit-elle s'il n'y a pas le public escompté ce sera à ses frais.

Elle précise aussi que la somme allouée au prestataire servira à la préparation des candidates, à leur coaching, à la communication, aux vêtements des candidates, des vidéos, des albums qui seront remis aux candidates....

« On a oublié de lui donner la journée détente » fait remarquer **Mme LINON**

Vous pouvez l'offrir lui rétorque **Mme DARMIN**

« Je ne suis pas prestataire » répond **Mme LINON**

« En qualité de sponsoring » affirme **Mme DARMIN**

« Si vous me sollicitez » répond **Mme LINON**

Plus d'autres réactions !

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à la majorité (3 abstentions)

-D'approuver l'élection de Miss Vieux-Habitants 2025

-De valider le Budget Prévisionnel de ce projet ainsi que le Plan de Financement tels que proposés ci-dessus.

-D'imputer sur le BP 2025 la participation communale.

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les divers partenaires pour leur participation.

Validation du programme « Mai Habissois »
--

RAPPORTEUR : Madame **TASSIUS** Jacqueline

Mme TASSIUS expose :

Cette année, le Mai habissois se présente sous le double signe du patrimoine et de la diversité. Sous le signe du patrimoine parce qu'à cette occasion nous passerons en revue un certain nombre d'éléments incontournables de notre héritage patrimonial.

Diversité, car tous les acteurs habissois peuvent à cette occasion apporter une contribution en fonction de leur centre d'intérêt.

Il se déroulera sur une période allant du 30 avril 2025, avec en ouverture, l'Election de Miss Vieux-Habitants et se clôturera, le 31 mai 2025, avec le Trail du café.

A l'occasion de ce mois de mai, la collectivité procèdera à l'inauguration de différents édifices communaux ayant fait l'objet d'une réhabilitation tels que les tribunes du stade Milton JAMES et la maison SAINT-MICHEL.

Ce Mai Habissois sera parsemé d'événements et d'actions socio-culturel, patrimonial, mémoriel et sportif.

Le gwoka la plus patrimoniale de nos musiques sera également mis à l'honneur ainsi que l'artisanat, espace de déploiement privilégié de notre créativité.

Un clin d'œil particulier sera fait à la jeunesse, à l'élégance, une façon pour nous d'emprunter la voix socioculturelle et pour faire place à toutes les générations.

Le Cimarron nous permettra de donner du sens à nos « driv en terre habissoise » et le Relais Inter- Entreprises qui arrivera pour la deuxième fois consécutive à Vieux-Habitants, contribuera à nous permettre d'accéder au juste équilibre entre la réalité historique et le mieux vivre ensemble.

Le budget prévisionnel de l'opération « *Mai Habissois* » est estimé à **113 625,65 €**.

Mme TASSIUS termine en invitant l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette opération dont le programme des festivités est annexé à la présente note.

Monsieur GERAN demande la parole et confirme qu'il s'agit d'un programme riche et accuse favorablement le retour de l'élection de Miss ce qui donne une certaine notoriété à la commune. Néanmoins, il regrette que certains quartiers n'aient pas été ciblés dans les programmations.

Il espère que dans le déroulement des manifestations, des endroits comme val de l'orge, Grande rivière, Schoelcher ne soient pas oubliés.

Il formule le vœu que l'ensemble des collègues élus puissent faire un geste à la mémoire de Feu Daniel CANGO pour soutenir cette action.

C'est prévu, lui répond **Monsieur le Maire**.

Monsieur GERAN Gaston déclare qu'il apportera sa contribution, on peut d'ores et déjà faire passer la liste de souscription termine-t-il.

La manifestation est prévue le **08 mai** comme indiqué dans le préprogramme, lui fait observer Mme TASSIUS.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un document de synthèse du Mai Habissois mais le programme dit-il va sortir...il est pratiquement stabilisé.

Il souligne que dans le document en possession des élus, figurent les points essentiels permettant d'expliquer le montant du budget prévisionnel mais tous les détails en termes d'animations dans les quartiers et en Centre-Bourg seront dans le programme qui sera distribué dans les foyers et sera mis en ligne, sur les réseaux.

Monsieur GERAN Gaston revient sur la nécessité de l'équité sur le territoire.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a tout à fait raison et c'est cela qu'il essaie de faire...Il prend l'exemple de Géry et explique qu'étant de Géry, il aurait pu programmer une

manifestation mais dit-il, l'espace Maya est toujours animé d'où le choix de Marigot, de Cousinière pour impulser une dynamique.

L'objectif étant de créer un équilibre dans les animations...malheureusement dit-il, on ne peut pas faire tous les quartiers mais sa volonté est d'avoir un regard sur tout le territoire.

Pas d'autres réactions

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à la majorité (3 abstentions)

-La validation du programme joint,

-La validation du budget prévisionnel de ce projet,

-L'inscription au BP 2025 de la participation communale pour cette opération.

Subvention aux associations

RAPPORTEUR : Madame BOURSEAU Audrey

Madame BOURSEAU expose :

Sur la base des demandes des associations reçues en Mairie et eu égard aux inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2025, elle invite ses collègues à se prononcer sur cette première répartition :

ASSOCIATIONS	OBJET	MONTANT PROPOSÉ
LES VIDUCASSES	<i>Projet Fanfare Sud Basse-Terre+ « Pak an Nou »</i>	4 000,00 €
LES PASSIONNES HABISSOIS	Soutenir les actions de l'association	1 000,00 €
Association VOODOO STUDIO	Réalisation du <i>projet Voodoo Day</i> qui se déroulera du 03 au 07 octobre 2025. Mettre en avant les talents habissois	1 000,00 €
Association Jeux Sports Loisirs du MOULE	Organisation du <i>championnat de Belote</i>	1 000,00 €
AVHCLS	Poursuivre les activités menées depuis 4 ans sur le territoire	1 500,00 €
KAOKA	Fêter les <i>40 ans de KAOKA</i>	2 000,00 €
JSVH	Soutenir les actions du club	8 000,00 €
ECO	Soutenir les actions du club	3 000,00 €
	TOTAL	21 500,00 €

Madame TASSIUS demande la parole et propose d'attribuer **3 000,00 €** à **KAOKA** car ce sont les quarante ans de cette association, qui en général, ne demande pas de subvention.

Monsieur le Maire abonde dans le même sens en précisant que si, bien entendu, le président de la commission ne voit pas d'inconvénients.

Il souligne qu'il s'est chargé de déposer le dossier de demande de subvention de KAOKA auprès du Conseil Départemental pour obtenir leur soutien.

Il insiste aussi sur le travail éducatif que fait KAOKA à destination des enfants et pense qu'il revient à la municipalité de faire cet effort particulier en octroyant **3 000,00 € à KAOKA**.

Monsieur GERAN Gaston demande le montant sollicité par l'association.

Monsieur le Maire demande au DGS, le fonds du dossier.

Réponse de **M. TALBOT**, la collectivité n'a reçu qu'un courrier de demande de subvention pour les **40 ans** mais sans montant.

Mme CANGO fait savoir à l'assistance que les 4 000 € proposés à VIDUCASSES englobe deux opérations : une manifestation avec d'autres associations pour animer la plage de l'étang durant les fêtes de Pacques et un projet de fanfare qui va concerner le sud Basse-Terre.

Monsieur le Maire précise que le dossier que le Président de KAOKA lui a remis pour déposer au Département, avait un budget mais qu'il ne se rappelle plus du montant mais « de tête 20 000€ ».

Il rajoute que Le Président a l'intention de déposer ce dossier à la Région et au Département mais lui, il s'est engagé à l'accompagner auprès des instances compétentes du Département.

Il fait savoir aussi à l'assemblée qu'il a eu aussi une discussion avec le président de KAOKA sur l'avancée des travaux concernant l'espace Bokantaj dont deux tranches sont plus ou moins terminées.

Monsieur le Maire précise que le local de KAOKA sera concerné dans la réalisation des travaux de la troisième tranche mais qu'il y a le problème du foncier à clarifier...

Existe-il véritablement un bail emphytéotique ?

Il se rappelle qu'après le cyclone **HUGO** ce n'est pas la commune qui est intervenue mais directement l'assurance alors que c'est un local communal.

Il se pose dit-il, la question de l'existence réelle du bail emphytéotique, qui n'a jamais été signé entre la collectivité et KAOKA même si cela a donné lieu à débats à plusieurs reprises au sein de l'assemblée.

Avec le Président, poursuit-il, les discussions vont se poursuivre pour gérer au mieux cette situation puisque le local reste un bâtiment public.

A travers les quarante ans, il fait savoir que la collectivité apporte sa contribution dans le cadre du Mai habissois avec la manifestation du **27 mai**, mais aussi le **léwoz** organisé par l'association.

Monsieur GERAN Gaston suggère de rajouter dans le tableau synthétique une colonne avec le montant sollicité par l'association et une autre avec le montant proposé ou accordé.

Cela permettra aux élus d'avoir les informations nécessaires leur permettant de se positionner.

Il déclare aussi que compte-tenu du dossier relaté par Monsieur le Maire, il est favorable aux **3 000,00 €** proposés pour KAOKA.

Il revient sur la subvention votée pour l'association PIKAN lors du dernier conseil municipal qui avait pour finalité d'aider le groupe pour son investissement durant la période du carnaval...il veut savoir s'il y aura une subvention pour PIKAN au moins lors de la deuxième tranche.

Il termine en disant qu'il est favorable à ce qu'un soutien soit accordé aux acteurs locaux qui interviennent sur le plan culturel, sportif et autres...

Son seul regret c'est de ne pas avoir dans le tableau, le montant sollicité par les associations.

Monsieur RAMASSAMY estime que son collègue GERAN Gaston est bien exigeant.

Monsieur le Maire en revanche lui fait comprendre que **M. GERAN** Gaston a raison.

Mme TASSIUS abonde dans le sens du Maire et de Monsieur GERAN Gaston en disant qu'il faut lors d'une prochaine séance sur les subventions, qu'il y ait le montant sollicité par l'association.

Avant de passer au vote, **Monsieur le Maire** fait savoir que ce sont les commissions « **culture et sport** » qui comme à l'accoutumée, ont travaillé sur les dossiers de demande de subvention. Il souhaite que dorénavant que ces commissions donnent un avis et que les membres du conseil municipal aient les éléments ayant permis de statuer : tels que le montant sollicité, le budget global...etc

S'agissant de PIKAN, **Monsieur le maire** répond à M. GERAN Gaston qu'il n'a pas encore reçu de demande pour cette année.

Il termine en invitant les élus siégeant au sein des associations subventionnées à se déporter au moment du vote.

Monsieur GERAN Gaston demande la parole pour expliquer le sens du vote de la minorité.

Il déclare que la minorité votera pour l'attribution de la subvention aux associations car ils reconnaissent l'effort consenti par la municipalité pour aider ces acteurs de la vie associative. Néanmoins, ils mettent en exergue le fait que ces subventions soient inférieures aux montants sollicités par les associations.

Dans le cas de KAOKA, ils sont également pour les **3 000,00 €** sur la base des propos du chef d'édilité.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Après que les élus : TASSIUS Jacqueline, CANGOUE Anne-Marie, DARES Louis-Jules, RAMASSAMY Gérard aient quitté la salle pour ne pas prendre part au vote car membres d'association.

Décide à l'unanimité

-D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT PROPOSÉ
LES VIDUCASSES	<i>Projet Fanfare Sud Basse-Terre+ « Pak an Nou »</i>	4 000,00 €
LES PASSIONNES HABISSOIS	Soutenir les actions de l'association	1 000,00 €
Association VOODOO STUDIO	Réalisation du <i>projet Voodoo Day</i> qui se déroulera du 03 au 07 octobre 2025. Mettre en avant les talents habissois	1 000,00 €
Association Jeux Sports Loisirs du MOULE	Organisation du <i>championnat de Belote</i>	1 000,00 €
AVHCLS	Poursuivre les activités menées depuis 4 ans sur le territoire	1 500,00 €
KAOKA	Fêter les <i>40 ans de KAOKA</i>	3 000,00 €
JSVH	Soutenir les actions du club	8 000,00 €
ECO	Soutenir les actions du club	3 000,00 €
	TOTAL	22 500,00 €

Demande de subvention au titre de la DETR 2025

RAPPORTEUR : Monsieur OTTO Frédéric

Monsieur OTTO Frédéric expose en créole dont la traduction française est transcrite ci-après :

Par courrier daté du 21 février 2025, Monsieur le Préfet faisait savoir aux collectivités locales l'ouverture de la plateforme "démarche simplifiées" pour les candidatures de l'appel à Projets (APP) commun DETR/DSIL au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Les dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'AAP commun au titre de la DETR et de la DSIL devront être déposés en ligne avant le vendredi 25 avril 2025.

Les opérations éligibles à ces fonds sont annexées à la présente note

Monsieur Frédéric OTTO invite ses collègues à se prononcer sur :

- la validation des projets communaux à déposer au titre de l'AAP commun DETR/DSIL.
- l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour solliciter un montant plafond correspondant à 80% du coût global de chaque opération.
- l'inscription de la participation communale soit 20% du coût de chaque projet au BP 2025.
- l'autorisation à donner pour signer tout document relatif à cette affaire.

Intitulé du Projet	Montant Global	Sollicitation au titre de la DETR 2025
<i>Informatisation des services</i>	110 800,00 €	88 640,00 €
<i>Accompagnement études pour la récupération d'une centaine de concessions dans le cimetière existant.</i>	140 000,00 €	92 000,00 €
<i>Acquisition de véhicules pour le fonctionnement de la collectivité</i>	120 000,00 €	96 000,00 €

Intitulé du projet	Montant GLOBAL	Sollicitation au titre de la DSIL 2025
<i>Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges dans l'enceinte du stade</i>	400 000,00 €	320 000,00 €
<i>Travaux de renaturation du centre-ville</i>	600 000,00 €	480 000,00 €
<i>Réalisation d'une piscine hors sol</i>	120 000,00 €	96 000,00 €

Monsieur GERAN Gaston demande en créole des éléments sur la piscine hors sol.

« Sé on pisinn ki a si tè » lui répond Monsieur **Frédéric OTTO**.

Il poursuit en disant que l'objectif étant d'apprendre à nos enfants à nager.

Il y a l'option de créer une piscine en mer mais qui nécessite de répondre à un certain nombre de critères notamment environnementaux.

Une autre option est proposée par une association dénommée « **Zabitan Natation** » qui a élaboré un projet avec la DDJS.

L'association se donne pour ambition d'installer sur le territoire communal une piscine qui permettra aux enfants d'apprendre à nager mais aussi les adultes qui souhaitent faire de la natation.

L'association a reçu une subvention mais a besoin d'un foncier pour déposer la piscine.

Le terrain pressenti se trouve derrière le stade : les études de faisabilité ont déjà eu lieu.

Il s'agira de remplir la piscine d'eau, de surveiller sa température, effectuer des prélèvements...

La subvention DSIL 2025 nous permettra de faire fonctionner la piscine qui sera gérée par l'association « Zabitan Natation ».

Pas d'autres réactions

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à l'unanimité

-la validation des projets communaux à déposer au titre de l'AAP commun DETR/DSIL

-l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour solliciter un montant plafond correspondant à 80% du coût global de chaque opération

-l'inscription de la participation communale soit 20% du coût de chaque projet au BP 2025

**Reconstruction du groupe scolaire de GERY :
Fin du transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région Guadeloupe**

RAPPORTEUR : Monsieur LANCASTRE Joël

Avant d'exposer sur cette affaire, **Monsieur LANCASTRE** profite pour apporter un éclaircissement sur un dossier évoqué précédemment : la problématique du coût de l'électricité. Il explique qu'avant l'arrivée de cette municipalité le coût annuel de consommation d'électricité était chiffré à **400 000 €**.

Suite à un travail conséquent de relamping dit-il, et la révision de tous les contrats d'abonnement EDF, le montant annuel a diminué significativement de près de **50 000 € !**

Il y a deux ans, le prix du kilowatt heures a augmenté mais en dépit de ces augmentations, il déclare que la consommation restera en deçà des **400 000 € !**

Après cette mise au point,

Monsieur LANCASTRE expose :

A la suite de l'étude sur la vulnérabilité des bâtiments publics réalisée dans le cadre du Plan Séisme Antilles (PSA) Horizon 2000, la reconstruction de l'école de Géry a été inscrite dans le PSA 3 afin d'œuvrer à la mise en sécurité des enfants et du personnel scolaire.

A cet effet, un transfert de maîtrise d'ouvrage avait été opéré à la collectivité régionale en 2021 afin de procéder à ces travaux.

En décembre 2024 la Région a informé la commune de son incapacité à poursuivre au regard des difficultés auxquelles elle devait faire face.

Dans sa commission permanente du **lundi 24 mars 2025**, une décision de fin de transfert de maîtrise d'ouvrage a été signifiée à la commune. Cette délibération ainsi libère la Région Guadeloupe des obligations contractuelles auprès de la ville de Vieux-Habitants.

Aussi, la Collectivité a décidé de porter l'opération de construction d'une école primaire de **4** classes à Géry.

Il est également rappelé que l'opération déléguée à la Région avait permis de procéder à la démolition de l'ancienne école primaire.

Aussi, afin de poursuivre son projet de l'école primaire de Géry, la ville souhaite s'appuyer sur la Société Publique Locale (SPL) Cœur d'Energie, dont elle a intégré le capital social en 2023.

Pour ce faire, il est proposé de passer directement avec la SPL une convention de mandat pour un coût prévisionnel d'opération d'un montant de **4 038 692,45 euros TTC**.

Pour rappel, le projet bénéficie du plan de financement suivant :

COFINANCEUR	MONTANT
FEDER	1 164 411,75 €
BARNIER	1 746 617,62 €
FONDS VERT	50 000,00 €
BOP 123	700 000,00 €
TOTAL SUBV	3 661 029,37 €
PARTICIPATION VILLE	377 663,08 €
TOTAL	4 038 692,45 €

Monsieur LANCASTRE demande au conseil municipal de délibérer sur :

- La fin du transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Collectivité Régionale,*
- L'approbation du programme de l'école primaire de Géry avec un coût global prévisionnel de 4 038 692,45 €TTC,*
- L'approbation du plan de financement prévisionnel de l'école primaire de Géry, s'établissant comme suit :*

COFINANCEUR	MONTANT
FEDER	1 164 411,75 €
BARNIER	1 746 617,62 €
FONDS VERT	50 000,00 €
BOP 123	700 000,00 €
TOTAL SUBV	3 661 029,37 €
PARTICIPATION VILLE	377 663,08 €
TOTAL	4 038 692,45 €

- La convention de mandat à signer avec la SPL Cœur d'Energie pour la conduite de l'opération « Reconstruction de l'école primaire de Géry ».*
- La mise à disposition des études déjà réalisées et si besoin de procéder aux transferts des marchés déjà contractés.*
- Enfin, l'autorisation à donner à Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers, à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.*

Mme LINON demande la parole et fait savoir qu'elle n'est pas tout à fait d'accord avec la note de synthèse qui fait « un raccourci rapide ».

Elle déclare qu'il est dit dans cette note, qu'« en décembre 2024 la Région a informé la commune de son incapacité à poursuivre au regard des difficultés auxquelles elle devait faire face ».

Elle affirme ne pas comprendre « ce raccourci » d'autant qu'en annexe il y a le courrier de la région qui n'a pas été lu pour l'assemblée et qui retrace mot pour mot ce qui s'est réellement passé.

Néanmoins, **Mme LINON** reconnaît que les travaux étaient inscrits dans le dispositif **REACT-EU** : ce sont des fonds européens.

C'est ce dispositif qui a été utilisé dit-elle pour l'école de **Vieux-Fort** et celle de **Baillif**

Pour Vieux-habitants, le plan de financement a bougé passant de **4 Millions** à **6 Millions** !

Par la suite rajoute-elle, il y a eu des réunions techniques qui se sont étalées dans le temps et les engagements n'ont pas pu être tenus.

Elle étaye ses propos à travers le courrier du Président du Conseil régional adressé au Maire de Vieux-habitants.

Elle termine en disant que c'est d'un commun accord que la ville de Vieux-Habitants et le Conseil Régional se sont orientés vers la **SPL « Cœur d'énergie »** qui est une structure que la Région accompagne.

Monsieur LANCASTRE souligne qu'à aucun moment, il n'a mis en doute les actions que mène le Président **Ary CHALUS** en partenariat avec le Maire **Jules OTTO** sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle que le courrier du Président de Région était dans le dossier du conseil municipal, tout le monde l'a lu...peut-être dit-il, que dans l'écriture administrative, certains propos peuvent porter à confusion mais il répète que le Président **CHALUS** et lui travaillent en bonne intelligence.

Monsieur LANCASTRE demande s'il y a d'autres réactions.

Monsieur le Maire fait cependant observer qu'il y a une seule note de synthèse mais qu'il y a deux sujets :

Il faut d'abord se prononcer sur la fin du transfert et ensuite sur le nouveau programme des travaux avec convention de mandat à la SPL.

***S'agissant de la fin du transfert de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Région Guadeloupe Pour l'opération de reconstruction du groupe scolaire de Géry**

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité

-D'approuver l'abrogation de la délibération n° 16 du 12 octobre 2020 portant transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour l'opération de reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

-D'approuver la résiliation de la convention n°CR-21-10 du 05 août 2021 relative au transfert de maîtrise d'ouvrage signée avec la Région Guadeloupe en vue de la reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Président du Conseil Régional, la mise à disposition des études déjà réalisées et si besoin de procéder aux transferts des marchés déjà contractés.

***Concernant la construction de l'école primaire de Géry avec la société publique locale cœur d'énergie.**

Le Conseil municipal,

Après que Monsieur LANCASTRE ait quitté la salle car membre de la SPL,

Décide à l'unanimité

-D'approuver le programme de l'école primaire de Géry,

-D'approuver le coût global prévisionnel de l'école primaire de Géry de 4.038.692,45 € TTC.

-D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

COFINANCEUR	MONTANT
FEDER	1 164 411,75 €
BARNIER	1 746 617,62 €
FONDS VERT	50 000,00 €
BOP 123	700 000,00 €
TOTAL SUBV	3 661 029,37 €
PARTICIPATION VILLE	377 663,08 €
TOTAL	4 038 692,45 €

-De confier la conduite de l'opération à la SPL Cœur d'Energie, via un contrat de mandat, de mettre à disposition les études déjà réalisées et si besoin de procéder aux transferts des marchés déjà contractés.

-D'autoriser le Maire à signer avec la SPL Cœur d'Energie la convention de mandat relative à la construction de l'école primaire de Géry.

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers.

*Mise en œuvre d'un chantier d'intégration
Pour la réhabilitation du local associatif « Bois d'Inde » situé à BELAIR*

RAPPORTEUR : Madame DARLY Marie-Pierre

Madame DARLY expose :

La collectivité de Vieux-Habitants souhaite mettre en place un projet d'accompagnement vers l'inclusion active à destination des publics les plus fragiles de son territoire, au titre de la priorité 1 du FSE +, à savoir :

« Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ».

Cette action se réalisera au travers d'un chantier d'intégration professionnelle qui aura pour support la réhabilitation du local d'informations « Bois d'Inde » situé à Bélair.

La priorité 1 du FSE + a vocation à structurer les actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des individus en mobilisant d'une part, l'objectif spécifique H et d'autre part l'objectif spécifique L, dans une dynamique de déploiement de politique d'inclusion active.

La finalité est de pouvoir structurer des parcours d'insertion mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telle que la levée des freins sociaux.

C'est en ce sens, que les participants à ce chantier, auront un statut de salarié de droit privé qui leur permettra de retrouver ou de découvrir le monde du travail et de se former au titre professionnel de « Agent de maintenance du bâtiment » avec à la clé, la délivrance d'un titre professionnel de niveau III délivré par le ministère du travail.

Le chantier d'Intégration Professionnelle est le cadre conceptuel économique et social de la réalisation du chantier. Ce cadre prévoit un plan de formation en situation de production assorti

d'un accompagnement adapté au profil et besoins des participants, et d'un plan de certification des compétences acquises.

Le chantier est conçu comme une organisation apprenante combinant acquisition et exploitation de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et projection de soi par le savoir devenir.

Contenu pédagogique :

I) Acquisition de compétences opérationnelles au travers des 3 CCP1 constituant le titre :

CCP1

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.

CCP 2

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.

CCP3

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.

II) Conditions d'exécution

Nombre de participants : 12

Statut des participants : Salariés en contrat PEC non marchand.

Durée de l'opération : 12 mois.

Durée hebdomadaire : 30 heures

Date de démarrage prévue : Mai 2025

Cout prévisionnel de l'opération : **588.600,00 €**

III) Plan de financement de l'opération :

PARTENAIRES	MONTANT	POURCENTAGE
Fonds Social Européen FSE	412 095,00 €	70%
ETAT (ASP)	155 675,00 €	26,45%
COMMUNE	20 905,00 €	3,55 %
TOTAL	588 600,00 €	100%

IV) Partenariat

Afin de mener à bien cette opération la collectivité sollicitera les différents acteurs publics œuvrant dans le domaine de l'insertion.

Aussi il est proposé un comité de pilotage qui serait composé de la Direction de l'insertion et de la cohésion sociale du Conseil Départemental, France Travail, Mission Locale, CAP emploi et commune de Vieux-Habitants qui assurera la coordination.

Ce comité aura pour rôle le suivi de l'opération.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur :

-la mise en œuvre de ce chantier d'intégration pour la réhabilitation du local « Bois d'Inde » situé à Bel Air.

-l'approbation du coût global de cette opération estimée à 588 600 € à inscrire au BP 2025

-la validation du plan de financement

-l'approbation de la participation communale

-l'autorisation à donner au Maire pour solliciter les partenaires financiers

-l'autorisation à donner enfin à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur GERAN Gaston veut savoir s'il s'agit d'un local associatif.

C'est une association qui gèrait mais c'est un bâtiment public Répond **Monsieur le Maire**

Il y a lieu d'apporter cette correction **rajoute-t-il.**

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur GERAN Gaston pense qu'il faut vérifier le référentiel visé en termes de certification et constate que parmi les acteurs la DEETS n'est pas mentionnée.

Monsieur le Maire fait part aussi de ses doutes sur le **niveau 6.**

Réponse de **Monsieur GERAN**, il s'agit maintenant d'un **niveau III.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer mais qu'il demandera à ses services de :

-Mentionner qu'il s'agit d'un bâtiment communal

-Vérifier le référentiel visé

-De rajouter la DEETS comme acteur incontournable

-De bien relater qu'il s'agit d'un niveau III.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité

-D'approuver la mise en œuvre du chantier d'intégration pour la réhabilitation du local communal « Bois d'Inde »

-D'approuver le coût global prévisionnel, de cette opération, chiffré à 588 600,00 € TTC.

-D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

PARTENAIRES	MONTANT	POURCENTAGE
Fonds Social Européen FSE	412 095,00 €	70%
ETAT (ASP)	155 675,00 €	26,45%
COMMUNE	20 905,00 €	3,55 %
TOTAL	588 600,00 €	100%

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers.

En Question Orale :

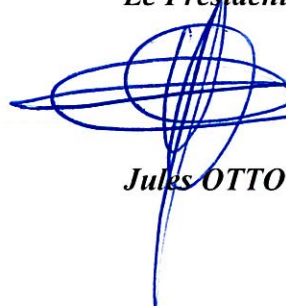
Mme TOI Aline fait constater que lors du vote pour la reconstruction de l'école de Géry, tous les considérants n'ont pas été cités.

Monsieur le Maire la remercie pour cette observation et demande à l'assemblée de l'autoriser pour toutes les autres demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance en remerciant en particulier Madame **FURNARI** et Monsieur **ZAMORE** d'avoir assisté à l'ensemble des travaux.

Il est 21h39 !

Le Président

 
Jules OTTO

La Secrétaire de Séance


Virginie GUILLAUME